

XLV° Colloque de l'ASRDLF
« Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour
le développement régional »
Rimouski – Québec - Canada
25 - 26 et 27 août 2008

Axe F : L'action publique locale et régionale, sa caractérisation et son évaluation.

**« L'aménagement des espaces publics, une action territoriale
au service d'un développement local et régional »**

Lydia HADJI
Architecte – Urbaniste
Doctorante – Ecole Polytechnique d'Architecture et
d'Urbanisme (E.P.A.U) / Alger- Algérie
e-mail : lydia.2006@yahoo.fr

**Mots –clés : Espaces publics - action publique locale - action territoriale -
développement local et régional.**

Introduction :

Durant ces deux dernières décennies, la politique publique destinée à soutenir la dynamique territoriale d'Alger avait pour objectif une attractivité et une compétitivité territoriale sur le plan économique, social et culturel. Cela a impliqué le renforcement de son nouveau statut de métropole et son rayonnement régional et territorial et, l'affirmation de sa vocation internationale par le déploiement des équipements structurants, qui devaient accueillir les grandes entreprises et créer ainsi une place d'affaires pour les pays méditerranéens et africains.

Les deux axes qui se sont imposés en vue d'une profonde rénovation urbaine ont porté successivement sur :

Un développement territorial, à travers une réforme radicale des institutions de la capitale et une adaptation appropriée de son aire métropolitaine.

Un développement local et régional de la métropole algéroise, notamment à travers la tentative de prise en charge de l'espace public central pour améliorer la qualité de vie urbaine et répondre à des préoccupations d'ordre visuel et esthétique afin d'améliorer l'image du centre- ville d'Alger.

Le développement territorial au niveau de l'aire métropolitaine s'est caractérisé nécessairement par la promotion des activités et des équipements de rang supérieur, pour adapter Alger à son nouveau statut de métropole à l'échelle internationale.

L'aire métropolitaine algéroise a été sujette en 1997 dans le cadre de la politique du Gouvernorat du Grand Alger à une stratégie d'aménagement globale qui associe tout le contexte régional dont aussi, les zones périphériques et montagneuses, pour organiser et développer une « région capitale », principal objectif de la réforme territoriale.

Le développement local et régional de la métropole algéroise a pour but de rendre le territoire algérois attractif et compétitif, par des actions publiques sur le bâti et le non bâti. Les pouvoirs publics ont pris conscience de cet enjeu dans les politiques d'aménagement.

1. L'évolution de l'action publique territoriale :

Depuis ces dernières décennies, les actions publiques territoriales ne cessent de se développer surtout au niveau du centre algérois mais à des rythmes différents.

L'action publique, la plus représentative est la restructuration de la zone Hamma-Hussein-Dey (fig.1) dont certains projets ont été réalisés dans les années 80 et d'autres se sont poursuivis, dans les années 90 jusqu'à aujourd'hui, dans le but de développer une zone d'hyper-centralité.

Cette action publique territoriale est marquée par la prise en charge et la réhabilitation des espaces centraux, siège des activités et équipements liés au rayonnement international et à la compétitivité et aussi, par l'aménagement des espaces publics.

Dans cette optique, des études urbaines ont été lancées dans le cadre de l'élaboration des plans d'occupation des sols (P.O.S) pour la promotion des centres urbains à diverses thématiques : commerciale, administrative, d'affaires et d'habitat urbain, au niveau de la métropole algéroise, relatifs au développement local et régional pour un réaménagement de plusieurs secteurs de la capitale, dont le secteur 1^{er} Mai – El Hamma, qui fait partie du futur hyper centre de la métropole (POS U 31).



Fig.1 : La zone Hamma- Hussein- Dey
Source : Menashda 2007 (Workshop EPAU- Alger / TU- Berlin)

La libération de 18 hectares a impliqué le transfert de 650 familles vivant dans des habitations insalubres et la délocalisation de 4900 emplois¹ et des activités nuisantes et incompatibles. Ces actions ont dégagé des espaces urbains à renouvellement pour la création d'espaces publics potentiels.

Par ailleurs, dans le cadre du grand projet urbain « G.P.U » (1997-2000)² et à travers ses pôles, l'action publique s'est manifestée par l'aménagement des espaces publics dans le but d'améliorer la qualité de vie et le cadre de vie en ville et de rehausser l'image de la capitale.

2. Les espaces publics algérois : Un axe de développement local et régional

Il est à noter qu'à Alger, l'intérêt pour les espaces publics remonte à la première période de la colonisation (1830-1880). Ce dernier était surtout porté sur les espaces extérieurs (places, squares, jardins, grandes avenues et boulevards), ainsi que sur la construction de grands édifices représentatifs.

Tout était pensé et réalisé à partir de l'espace public qui constituait une première ossature de structuration urbaine porteuse d'usage mixte quotidien, jouant le rôle d'espace de proximité sociale.

En effet, l'espace public est le lieu de rencontres, d'échanges, de loisirs, de détente et de circulation ; destiné à toutes les catégories sociales, il est accessible par n'importe qui et n'importe quand. Il comporte des espaces minéraux (rues, places, boulevards, avenues, passages couverts) et des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières)³.

*« Pour la ville, les espaces extérieurs forment l'image qu'elle donne d'elle même; ils sont aussi sa mémoire, le décor de son histoire. »*⁴

Depuis, l'espace public est l'espace urbain problématique par excellence. La relation étroite entre les formes, les fonctions et les usages a perdu sa signification. Cela s'est traduit par la perte de l'ambiance urbaine et la perte de la qualité urbaine.

A l'heure actuelle, les citoyens sont plus exigeant et demandent une qualité de vie urbaine meilleure.

A Alger, l'espace public est dénaturé, a perdu sa signification d'usage et n'apporte plus aux citadins le confort et la convivialité qu'ils sont en droit d'attendre de leur ville. Certaines places urbaines datant de l'époque coloniale ne servent qu'au stationnement des bus. Ceci relève à la fois d'un problème d'usage et de gestion.

L'hyper-centre algérois possède un foncier considérable voué au renouvellement urbain, qui devrait prendre en considération des projets d'espaces publics non seulement en raison des insuffisances constatées actuellement, mais aussi en réponse à la menace des risques majeurs et d'absence de lieux de rassemblement et d'évacuation adéquats.

Ceci dit, est ce qu'il y a une volonté des pouvoirs locaux de créer des espaces publics sur des friches urbaines à Alger ? Qu'en est-il du secteur 1^{er} Mai- Hamma (fig.2) ?



Fig.2 : Le secteur 1^{er} Mai- Hamma

3. L'aménagement des espaces publics dans le secteur 1^{er} Mai- Hamma

Depuis 2005, les actions publiques ont caractérisé le secteur 1^{er} Mai – Hamma, essentiellement la zone « 1^{er} Mai » (Sidi- M'Hamed).

Elles ont porté sur le réaménagement de la Place de la Concorde Civile (ex : place du 1^{er} Mai) : la rénovation du jet d'eau et la création de placettes, le réaménagement du boulevard Aissat Idir et le reboisement de la forêt Bobillot (Mustapha Supérieur).

L'aménagement de la Place de la Concorde Civile avait pour but de relier le port à la ville, par un système de voies et d'échangeurs sous la place, ce qui a permis le désengorgement du trafic au niveau de cette place. Trois échangeurs se joignent au niveau de cette dernière et divergent sur une voie rapide.

Il y a eu la création de placettes (fig.3 & 4), qui ont dégagés des espaces mieux

adaptés.

¹ URBANIS 1998, " *Alger, capitale du 21ème siècle : Le Grand Projet Urbain de la capitale* ", volume I et II, Alger, (p 64).

² HADJI, L 2007, « Le Grand Projet Urbain : Un instrument de dynamique territoriale de la métropole algéroise », *XLIV Colloque de l'ASRDLF : « Les dynamiques territoriales : débats et enjeux des différentes approches disciplinaires »* Grenoble & Chambéry – FRANCE – Juillet 2007

³ HADJI, L 1999, « Evolution et actualité des espaces publics à Alger », Mémoire de magister, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, EPAU, Alger, (p 04).

⁴ Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 1980, *Espaces collectifs : Rues et Places* », Paris, (p 01)



Fig. 3 & 4 : L 'aménagement des placettes (Source : L. HADJI)

Aujourd'hui, l'utilisateur ressent le besoin d'utiliser cet espace public. Ce dernier a amélioré l'image qu'offrait « la Place du 1^{er} Mai » pour les citoyens algérois ; celle d'une « place carrefour ».

Par ailleurs, le boulevard, dans sa définition, introduit en ville un type d'espace différent qui se réfère à une autre échelle. Il intègre des édifices publics, sans négliger sa fonction primordiale qui se traduit par le découpage parcellaire et l'organisation et la structuration des formes bâties.

Les boulevards offrent des lieux à la promenade et à la rencontre, satisfaisant les besoins d'air, d'espace et de végétation.

Dans la zone « 1^{er} Mai » (Sidi- M'Hamed), le boulevard Aissat Idir a été réaménagé dans le but de lui redonner sa vocation de boulevard, en réalisant des aires de détente, des squares (fig.5) et des ruelles piétonnes (fig.6).



Fig.5 & 6: Aménagement de squares et création de ruelles piétonnes
(Source : L. HADJI)

Les habitants sont associés sous forme de comités de quartiers avec le bureau d'études et les responsables locaux et ce à partir de la phase préliminaire jusqu'à la réalisation .

Par ailleurs, dans la zone Hamma (Belouizdad), il n'y a pratiquement pas d'espaces publics dans cette commune, mis à part le jardin d'Essai d'El Hamma, d'une superficie de 31 hectares .

Les espaces publics n'ont jamais figuré parmi les préoccupations principales de la commune de Belouizdad. L'intérêt des gestionnaires de cette commune repose sur la réhabilitation des bâtisses, classées zone rouge ou orange par le contrôle technique de construction (C.T.C), après le séisme de 2003.

Dans cette zone, 80% des bâtisses sont à démolir⁷. Le séisme de 2003 et les travaux de métro ont contribué de façon importante à la fragilisation de leur structure.

En revanche, il est à noter que ces assiettes de terrains appartiennent au privé et leur affectation future ne relève pas des prérogatives de la commune de Belouizdad, mais de celles de la Wilaya d'Alger.

Ces dernières années, aucune action publique pour l'aménagement des espaces publics n'a été entreprise à ce jour dans cette commune en raison du gel du plan d'occupation des sols de Belouizdad, depuis une dizaine d'années.

Le nouveau plan d'occupation des sols (P.O.S) est en cours d'approbation⁸. Quelques projets d'espaces publics sont programmés à moyen et à long terme et seront réalisés après approbation du nouveau POS.

Notons que les activités du secteur des Abattoirs ont été délocalisées et les constructions vétustes ont été démolies, et ceci pour une prise en charge de cet axe important dans le cadre de l'aménagement du futur pôle métropolitain.

5

Entretien réalisé par l'auteur avec un responsable de la commune de Sidi M'Hamed.

6

Lydia HADJI, « Evolution et actualité des espaces publics à Alger », Mémoire de magister, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, EPAU, Alger, décembre 1999, (p 04).

7

IDDIR, N 2006, « Le foncier de Belouizdad vétuste : 80% des bâtisses sont à démolir », *Quotidien El WATAN*, Edition du 09 mars 2006

8

Entretien réalisé par l'auteur avec un responsable de la commune de Belouizdad

Conclusion

L'espace public doit être au cœur du développement local et régional afin de rendre un territoire attractif et compétitif. C'est lui qui conditionne la perception d'un lieu, assure les liens fonctionnels, structure l'espace urbain, soutient des échanges sociaux et économiques. A ce titre, il reste un espace vital pour la ville.

La décadence des espaces publics dans certaines zones urbaines et leur inexistence dans d'autres, donne une image néfaste de la ville, avec des territoires communaux pauvres et dépourvus de toute qualité de vie urbaine.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics locaux sont conscients de l'importance qu'il faut accorder aux espaces publics pour développer localement et régionalement leurs territoires.

Cependant, il existe une différence dans le système de gestion locale qui existe entre une commune et une autre. Cela est dû essentiellement à la volonté de chaque élu dirigeant, responsable de l'institution communale. Mais cette volonté d'action et de renouvellement se fait par des opérations ponctuelles et non pas selon une stratégie globale structurante.

Bibliographie

- ANAT, 1992, *Gestion des métropoles*, Rapport de mission I, Alger.
- BERTRAND, M.J & LISTOWSKI.H (1984), *Les places dans la ville*, Dunod, Paris.
- GOUVERNORAT DU GRAND ALGER, 1998, *La stratégie d'aménagement et de développement de la capitale et les axes du programme d'activité de l'année 1999*, Rapport.
- HADJI, L 1999, « Evolution et actualité des espaces publics à Alger », Mémoire de magister, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, EPAU, Alger.
- HADJI, L 2007, « Le Grand Projet Urbain : Un instrument de dynamique territoriale de la métropole algéroise », XLIV Colloque de l'ASRDLF : « Les dynamiques territoriales : débats et enjeux des différentes approches disciplinaires » Grenoble & Chambéry – FRANCE – Juillet 2007
- IDDIR, N 2006 « Le foncier de Belouizdad vétuste : 80% des bâtisses sont à démolir », *Quotidien El WATAN*, Edition du 09 mars 2006.
- Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 1980, *Espaces collectifs : Rues et Places*, Paris.
- URBANIS, 1998, *Alger, capitale du 21ème siècle : Le Grand Projet Urbain de la capitale*, volume I et II, Alger.